



# Présentation du Compte Administratif 2024

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
28 FEVRIER 2025**

## Préambule : Le compte administratif d'une collectivité

Le budget primitif est l'acte budgétaire prévoyant et autorisant les dépenses et les recettes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Ce document comptable comporte deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

**La section de fonctionnement regroupe toutes les opérations courantes de la collectivité.** Côté dépenses, y sont répertoriés les frais de personnel, les charges à caractère général (eau, fluides, fournitures et prestations diverses), les subventions versées aux associations ou encore les intérêts de la dette. Côté recettes, il s'agit principalement des ressources fiscales, des dotations de l'État et des produits des services.

**L'investissement** incorpore l'ensemble des opérations d'entretien durable du patrimoine municipal et de construction ou d'achat de nouveaux équipements pour la Ville. Il doit permettre de rembourser le capital de la dette et de mobiliser les emprunts nouveaux.

L'équilibre de chacune des sections du budget est assuré par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

L'autofinancement est obtenu en additionnant les montants du virement de section de fonctionnement à la section d'investissement et des dotations aux amortissements et provisions.

Le compte administratif est le document dans lequel est comptabilisé l'exécution du budget. Il s'agit donc de l'arrêté des comptes à la fin de l'exercice comptable qui permet de constater pour chaque section le résultat de l'exécution budgétaire de l'année achevée et sa conformité avec le compte de gestion du Comptable public.

### I. Éléments de contexte, économique, social, budgétaire, évolution de la population

Le budget primitif 2024 de la Ville s'inscrivait dans un contexte économique incertain. Le contexte géopolitique international renforçait cette instabilité. L'inflation notamment sur le prix de l'énergie a continué à impacter les finances de la Ville.

Il s'agissait également du premier budget appliquant la nomenclature comptable M57. Cette nouvelle norme comptable engendre des changements dans le nom des chapitres comptables.

La population municipale totale était de 6704 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## II. Priorités du budget 2024

Dans un contexte de raréfaction des ressources (baisse ininterrompue des dotations entre 2013 et 2017), de reprise de l'inflation - en particulier de l'augmentation historique du coût de l'énergie - et de perte d'autonomie fiscale, la stratégie financière de la commune consiste à maîtriser les charges de fonctionnement. Cette maîtrise est primordiale afin de préserver autant que faire se peut la capacité d'autofinancement. Le maintien d'une capacité d'investissement importante est indispensable pour créer ou renouveler les équipements structurants communaux tout en maîtrisant l'endettement de la commune.

## III. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

### La section de fonctionnement

#### 1) Les charges de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont de 9 316 035.20€ pour l'exercice 2024.

Chapitre comptable	Crédits ouverts 2024 (BP +DM)	Montant réalisé	Taux de réalisation	Taux évolution CA 2023 (en%)
011 Charges à caractère général	2 698 000,00 €	2 575 314,43 €	95%	-0,10%
012 Charges de personnel	5 005 000,00 €	4 965 300,97 €	99,21%	6,04%
014 Atténuations de produits	9 100,00 €	9 012,00 €	99%	6,35%
65 Autres charges courantes	428 100,00 €	423 260,85 €	99%	1,63%
66 Charges financières	320 500,00 €	319 798,13 €	100%	-0,19%
67 Charges exceptionnelles	10 000,00 €	1 482,16 €	15%	-96,69%
68 Dotations aux provisions semi budgétaires	10 000,00 €	10 000,00 €	100%	-50,00%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement(1)</b>	<b>8 480 700,00 €</b>	<b>8 304 168,54 €</b>	<b>98%</b>	<b>2,89%</b>
023 Virement à la section d'investissement <i>(ce chapitre fait seulement l'objet d'une prévision au budget mais ne fait pas l'objet de réalisation)</i>	991 300,00 €	- €	0%	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 018 100,00 €	1 011 866,66 €	99%	5,29%
<b>Total des opérations d'ordre(2)</b>	<b>2 009 400,00 €</b>	<b>1 011 866,66 €</b>	<b>50%</b>	<b>5,29%</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement (1+2)</b>	<b>10 490 100,00 €</b>	<b>9 316 035,20 €</b>	<b>89%</b>	<b>3,15%</b>

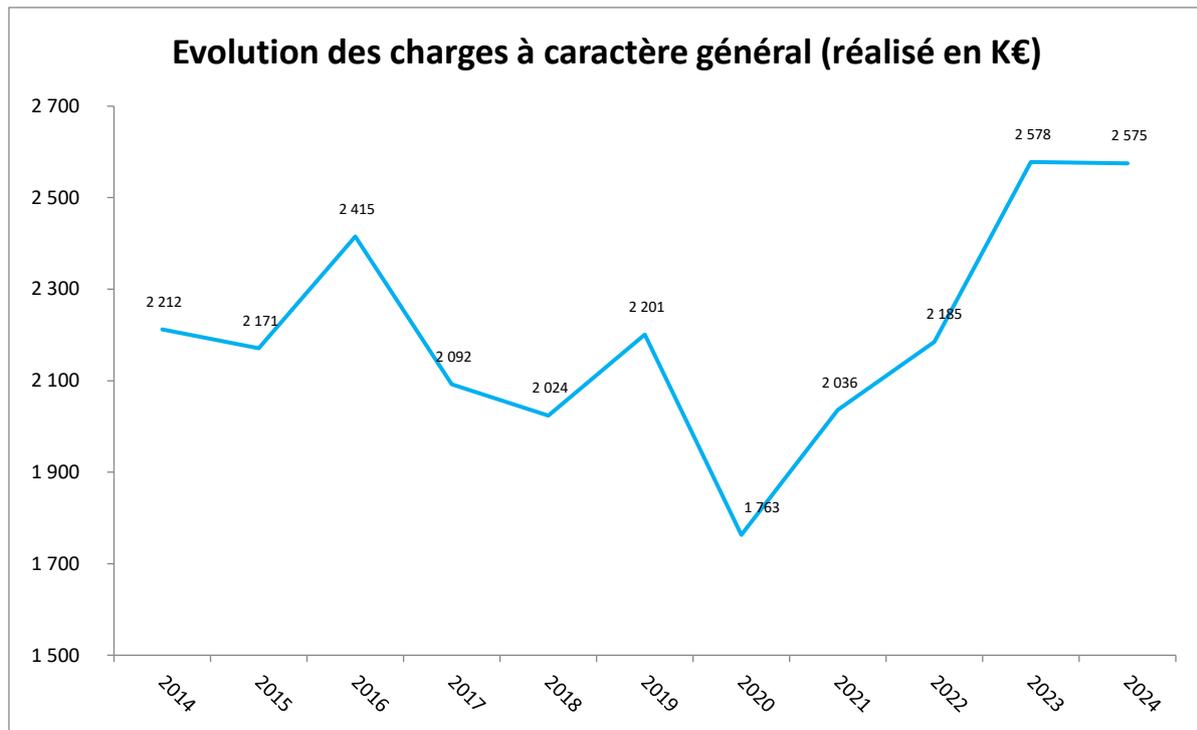
### 1.1. Les dépenses réelles de fonctionnement :

#### ❖ Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courantes d'une collectivité dont :

- Fluides
- Télécommunication
- Entretien des bâtiments
- Entretien de la voirie et des réseaux
- Entretien des espaces verts
- Maintenance (logiciels, copieurs, contrats de vérifications réglementaires...)
- Restauration scolaire

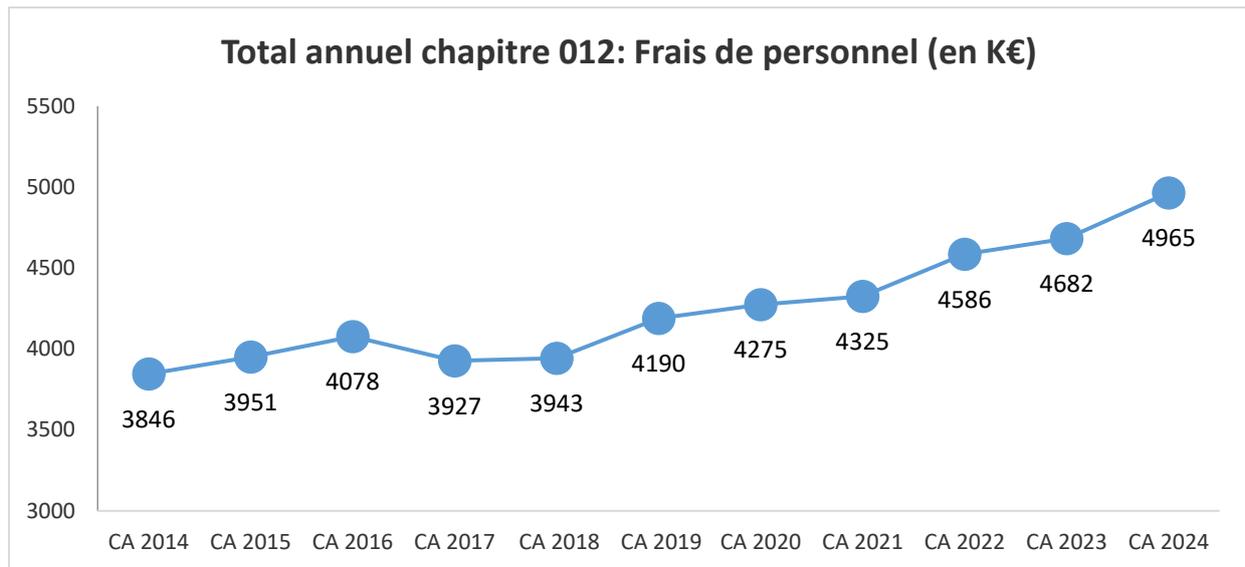
Pour 2024, ces charges ont été comptabilisées à hauteur de 2 575 314.43€ soit -2 699€ par rapport à 2023.



#### ❖ Les charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre comptabilise la masse salariale propre (agents permanents et contractuels employés par la Ville) et indirecte (intermittents du spectacle, renforts saisonniers) ainsi que les frais annexes (cotisation assurance du personnel, médecine du travail, cotisation au Comité National d'Action Sociale...).

En 2024, les charges de personnel représentent 4 965 300.97€ **soit une augmentation de 6%** par rapport à 2023. Cette augmentation est notamment expliquée par les différentes hausses du point d'indice en année pleine, l'organisation des élections européennes et législatives, la régularisation de dossiers individuels...



### Structure des effectifs :

Au 31 décembre 2024, la Ville de Loches employait 94 agents fonctionnaires (soit 92.44 équivalents temps plein) répartis comme suit :

- 5 agents de catégorie A
- 16 agents de catégorie B
- 73 agents de catégorie C

En outre, la ville employait 18 agents contractuels de droit public (soit 14.48 équivalents temps plein), relevant tous de la catégorie C, à l'exception d'un agent de catégorie B.

Ainsi au total la ville employait 112 agents soit 106.92 équivalents temps plein. Ce chiffre est stable en ETP par rapport au 31/12/2023 (106.51).

### Masse salariale

Le graphique ci-dessus représente l'évolution de la masse salariale de la Ville.

Il s'agit d'un poste de dépense sur lequel une collectivité n'a que peu de marges de manœuvre car elle subit :

- Les augmentations de point d'indice servant de base à la rémunération des agents unilatéralement décidée par le gouvernement
- Les réformes nationales de revalorisation salariale des fonctionnaires (PPCR, RIFSEEP...)
- Les augmentations des cotisations patronales
- Les effets du GVT (glissement-vieillesse-technicité), à savoir l'augmentation des rémunérations au fur et à mesure de l'ancienneté des agents en raison des grilles indiciaires

### ❖ Les autres charges courantes (chapitre 65)

Ce chapitre comptable comprend les indemnités versées aux élus, les subventions versées aux associations, les participations obligatoires aux OGEC, les cotisations statutaires aux syndicats auxquels adhère la ville. En 2024 ces dépenses se sont élevées à 423 260.85€

Les dépenses majeures de ce chapitre ont été les suivantes :

- Indemnités aux élus : 131 262.00€
- Subventions de fonctionnement versées aux associations : 157 000€
- Participation aux OGEC, remboursement des frais des enfants lochois scolarisés dans d'autres communes et cotisation au syndicat de transport : 81 831.50€
- Cotisation au Syndicat Cavités 37 : 5 564.32€
- Admissions en non-valeurs et effacement de dette : 9 525.12€

### ❖ Les charges financières (chapitre 66)

Dans ce chapitre sont comptabilisés les intérêts de la dette ainsi que les intérêts courus non échus (ICNE) et les frais financiers divers. Cela représentait en 2024 320 403.39€. Les intérêts d'emprunt représentent 327 869.00€ les ICNE 8 070.87€.

### ❖ Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles ont fait l'objet de mandats pour 1 482.16€. Il s'agit des annulations de titres sur exercice antérieur.

## **1.2. Les dépenses d'ordre de fonctionnement**

Les dépenses d'ordre sont des opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement. Il s'agit donc :

- Des dotations aux amortissements des immobilisations : 628 597.44€
- Des opérations comptables liées aux cessions d'actif : 14 070.51€
- De l'étalement de charges liées au Covid en application de la délibération du 18 décembre 2020 : 16 244.16€
- De l'étalement de charge de l'indemnité de remboursement anticipé de l'ancien emprunt toxique : 352 954.55€
- Du virement à la section d'investissement : 991 300.00€ (ne donne pas lieu à une exécution comptable)

## 2) Les produits de fonctionnement

Chapitre comptable	Crédits ouverts 2024 (BP +DM)	Montant réalisé	Taux de réalisation	Taux évolution CA 2023 (en%)
013 Atténuations de charges	60 068,64 €	50 534,74 €	84%	-7%
70 Produits des services	470 800,00 €	501 396,41 €	106%	7,35%
73 Impôts et taxes	920 300,00 €	908 600,00 €	99%	-84,81%
731 Fiscalité locale	5 232 000,00 €	5 255 347,09 €	100%	
74 Dotations, participations	2 739 300,00 €	2 744 795,69 €	100%	9%
75 Autres produits de gestion courante	355 800,00 €	360 432,76 €	101%	116%
76 Produits financiers	267 205,00 €	267 205,18 €	100%	0%
77 Produits exceptionnels	19 100,00 €	16 470,51 €	86%	-85%
78 Reprise sur provisions semi-budgétaires	10 000,00 €	14 447,12 €	144%	-55%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement (1)</b>	<b>10 074 573,64 €</b>	<b>10 119 229,50 €</b>	<b>100%</b>	<b>5%</b>
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 000,00 €	54 344,75 €	99%	9%
002- Résultat de fonctionnement reporté	360 526,36 €	360 526,36 €	100%	-66%
<b>Total des opérations d'ordre (2)</b>	<b>415 526,36 €</b>	<b>414 871,11 €</b>	<b>100%</b>	<b>-63%</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement (1+2)</b>	<b>10 490 100,00 €</b>	<b>10 534 100,61 €</b>	<b>100,4%</b>	<b>-2%</b>

Les produits réels de fonctionnement ont connu une augmentation de 5% au regard de ceux de 2023 (soit +527k€). Cette hausse est principalement expliquée par l'encaissement en 2024 du filet de sécurité visant à atténuer la hausse des prix de l'énergie (138k€) et du solde de l'indemnité d'assurance de la Collégiale Saint Ours (174k€). Pour le reste, les autres produits de fonctionnement « structurels » restent dynamiques à l'image des produits des services (+34k€) et des impôts et taxes (+180k).

### 2.1. Les recettes réelles de fonctionnement

#### ❖ Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit principalement des remboursements effectués par l'assurance statutaire à la suite des arrêts maladie des agents. Ces recettes ont été de 50 534.74€ en 2024.

#### ❖ Les produits des services (chapitre 70)

Il s'agit des produits relatifs aux services proposés par la commune :

- Produits de la restauration scolaire versés par les usagers (80 992.35€)
- Produits du Centre de Loisirs (176 417.27€)
- Produits de la vente de repas au Centre d'Hébergement (91 571.17€)
- Billetterie des spectacles de la saison culturelle (18 821.00€)
- Billetterie du Musée Lansyer (11 204.56€)

Mais également des redevances d'occupation du domaine public (concession réseaux) et des concessions du cimetière.

Ces produits ont été constatés pour 501 396.41€. Ils sont donc en hausse en comparaison du Compte Administratif 2023 (+34k€ soit +7%).

### ❖ Les impôts et taxes (chapitre 73)

Ces deux chapitres étaient fusionnés en un seul (73) dans l'ancienne norme comptable. Depuis la norme M57, le chapitre 73 comporte les impôts et taxes (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire, FNGIR et FPIC) et le chapitre 731 la fiscalité locale (droits de place, TLPE, taxes foncières et d'habitation)

#### *Chapitre 73 Impôts et taxes*

Les principaux produits sont les suivants :

- Attribution de compensation versée par la CCLST : 760 849€
- Dotation de solidarité communautaire versée par la CCLST : 51 201€
- FPIC : 87 255€
- FNGIR : 9 295€

Les recettes de ce chapitre se sont ainsi chiffrées à 908 600€.

#### *Chapitre 731 Fiscalité locale :*

Ce chapitre regroupe les produits fiscaux encaissés par la commune..

Les principaux produits sont les suivants :

- Imposition directe : 4 867 028€
- Taxe sur les déchets stockés : 36 085.62€
- Droits de place du marché : 99 657.17€
- TADE : 235 124.00€

Au total pour l'exercice 2024 ces produits ont été de 5 255 347.09€.

En 2024 les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières (sur le bâti et le non bâti) ont été maintenus à leurs niveaux de 2023 soit :

- Taxe d'habitation : **15.45%**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **40.65%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54.24%**

Le produit de l'imposition directe locale (taxes foncières et d'habitation) a donc augmenté d'environ 6% sans hausse de taux de la Ville. Cette hausse s'explique en partie par la revalorisation de 3.8% du coefficient qui sert de calcul aux bases de ces impôts. Elle est calculée depuis 2018 à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé, entre les mois de novembre N-2 et novembre N-1.

### ❖ Les dotations et participations (chapitre 74)

Il s'agit principalement des dotations et allocations compensatrices versées par l'Etat. Après des années de baisse constante entre 2013 et 2017, les dotations restent globalement stables depuis 2019 grâce à la péréquation.

Dotation	Montant CA 2024	Montant CA 2023	Montant CA 2022	Montant CA 2021	Montant CA 2020	Montant CA 2019
DGF Forfaitaire	683 613	682 344	685 591	692 106	703 578	726 016
Dotation Nationale de Péréquation	120 117	126 022	130 531	129 111	126 828	113 969
Total DSR	642 387	601 592	563 392	545 655	528 847	529 160
<i>Dont DSR Cible</i>	<i>524 324</i>	<i>494 843</i>	<i>471 338</i>	<i>455 166</i>	<i>437 941</i>	<i>436 537</i>
<i>Dont DSR Péréquation</i>	<i>118 063</i>	<i>106 749</i>	<i>92 054</i>	<i>90 489</i>	<i>90 906</i>	<i>92 623</i>
<b>Total</b>	<b>1 446 117</b>	<b>1 409 958</b>	<b>1 379 514</b>	<b>1 366 872</b>	<b>1 359 253</b>	<b>1 369 145</b>

Les allocations compensant les dégrèvements d'impôts accordés par l'Etat se sont élevées à 203 007€ pour 2024.

La participation de l'Etat dans le cadre du dispositif « Cantine à 1€ » est également imputée dans ce chapitre, et s'élevait en 2024 à 119 391€

Enfin la Ville a perçu le filet de sécurité prévu par la loi de Finances 2023 afin de réduire l'impact de la hausse des dépenses énergétique. Ce filet s'est élevé à 138 193€.

Au total les recettes de ce chapitre sont donc de 2 744 795.69€

#### ❖ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit principalement des revenus des immeubles, qu'il s'agisse de la location occasionnelle (Espace Agnès Sorel, centre d'hébergement) ou permanente (commerces, services médicaux).

Les ressources de ce chapitre sont en forte hausse (+ 193k€ soit + 116%) en raison de la comptabilisation du solde de l'indemnité d'assurance relative au foudroiement du clocher Est de la Collégiale Saint Ours (174 504.65€).

Par ailleurs les autres recettes de ce chapitre demeurent dynamiques telles que la redevance perçue pour la mise à disposition de la cuisine centrale dans le cadre de la confection de repas pour d'autres communes du territoire (28k€) ainsi que par la perception des recettes du bail de mise à disposition de locaux au Centre GUILLET au profit du Centre Medico Psychologique -Infanto-Juvénile de l'hôpital d'Amboise.

Les produits de la location du centre d'hébergement se sont élevés à 101 887.18€ et restent globalement stables (+2k€ par rapport à 2023)

Ainsi, les recettes liées à la location des immeubles communaux ont été de 360 432.76€ en 2024.

### ❖ Les produits financiers (chapitre 76)

Ce produit de 267 205.18€ correspond à l'aide annuelle du Fonds de Soutien dans le cadre des opérations de sensibilisation de l'ancien emprunt toxique.

### ❖ Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Il s'agit des opérations de régularisation comptable (annulation d'un mandat sur exercice clôt, opérations comptables liées aux cessions d'actif). Pour 2024 ces recettes sont de 16 470.51€.

## 2.2 Les recettes d'ordre de fonctionnement

Il s'agit des opérations comptabilisées dans le chapitre 042 comme les travaux en régie (27 182.97€), et de la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (article 777 pour 27 161.78€).

## La section d'investissement

---

### 3) Les dépenses d'investissement

#### ❖ Dépenses d'équipement :

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2024 sont les suivantes :

- ⇒ Vie éducative, culturelle, sportive et associative : programme de renouvellement des matériels sportifs, modernisation de l'espace Agnès Sorel (achat de matériel), programme relatif aux écoles, enherbement du terrain de football sur le site de Grand Vau. **Total : 349 258.19€**
- ⇒ Continuité et qualité des services publics essentiels : programme de voirie, éclairage public, travaux dans les bâtiments communaux, gestion des périls, équipements techniques et numériques des services, vidéoprotection. **Total : 605 402.22€**
- ⇒ Urbanisme intégré dans un environnement préservé : requalification du secteur Verdun, restauration du Jardin Public. **Total : 912 111.80€**
- ⇒ Préserver et valoriser le patrimoine exceptionnel : finalisation de la révision du PSMV, fonds de concours pour le confortement des remparts, maîtrise d'œuvre dans le cadre de la restauration de la Collégiale Saint Ours, programme de restauration des collections. **Total : 680 641.76€**

Ainsi le montant total des dépenses d'équipement est de près de **2.55M€** pour l'exercice 2024 soit un taux de réalisation de plus de **81%**.

En 2023 et en 2024, la Ville a dû également prendre en charge les frais liés au sinistre de la rue de la Porte Poitevine. Dans ce cadre la Ville a décaissé plus de 287 000€. Suite à l'adoption d'un protocole transactionnel entre la Ville et la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et son assureur, un remboursement de ces frais à hauteur d'environ 284 000€ a été obtenu.

Le tableau de suivi des réalisations des investissements l'année est en annexe 1 du présent rapport.

❖ Remboursement du capital de la dette

Le remboursement annuel du capital des emprunts réalisés par la Ville a été de 1 517 630.78€ pour 2024.

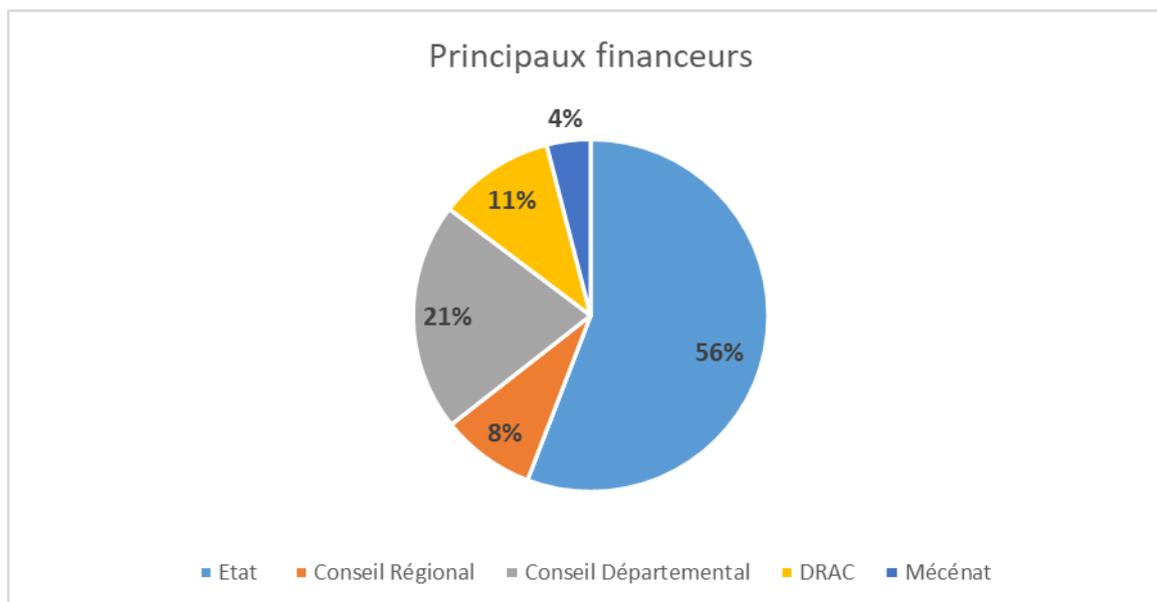
4) Les recettes d'investissement4.1. Les recettes réelles d'investissement❖ Subventions d'équipements reçues (Chapitre 13)

Les subventions d'équipement reçues de nos partenaires institutionnels représentent près de **940 000€ en 2024** soit un taux de cofinancement de plus de 35%. Toutefois il convient de noter que les montants indiqués ci-dessous correspondent aux montants réellement encaissés à ce jour et non au montant total des subventions par projets. Ces subventions ne sont pas toutes soldées, le solde devant être encaissé sur l'exercice 2025. Aussi, pour certaines, des acomptes ont été délivrés lors des exercices précédents.

Lors de l'exercice comptable 2024, les principales subventions encaissées ont été :

Opération	Etat	Conseil Régional	Conseil Départemental	DRAC	Mécénat	Total
Aménagement de la Place de Verdun	355 923,16 €	76 650,00 €	122 713,00 €	- €	- €	555 286,16 €
Plaine Sportive de Grand Vau	43 839,38 €	- €	36 533,00 €	- €	- €	80 372,38 €
Modernisation éclairage public	26 011,71 €	- €	- €	- €	- €	26 011,71 €
Restauration du Jardin Public	40 442,05 €	- €	10 102,00 €		17 500,00 €	68 044,05 €
Restauration de la Collégiale Saint Ours	22 500,05 €	- €	18 000,00 €	95 385,29 €	5 990,00 €	141 875,34 €
Restauration de tableaux	10 114,00 €	- €	- €	- €	12 260,00 €	22 374,00 €
<b>Total par financeur</b>	<b>498 830,35 €</b>	<b>76 650,00 €</b>	<b>187 348,00 €</b>	<b>95 385,29 €</b>	<b>35 750,00 €</b>	<b>893 963,64 €</b>

Ainsi les principaux financeurs de la collectivité se répartissent comme suit :



❖ Dotations (chapitre 10)

Il s'agit ici des recettes issues :

- Du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 306 309.84€
- De la taxe d'aménagement (TAM) : 15 833.31€

❖ Emprunt (chapitre 16) :

En 2024 un emprunt a été souscrit pour un montant total de 1 000 000€.

**4.2. Les recettes d'ordre de la section d'investissement :**

Il s'agit des amortissements (près de 629 000€) et des opérations comptables liées à la gestion de l'actif.

Sont également retracées les écritures comptables d'étalement de charge de l'indemnité de remboursement anticipée dans le cadre de la sortie de l'ancien emprunt toxique (352 954.55€) et la fin de l'étalement de charge lié au coût de la pandémie de Covid 19 (16 244.15€).

#### IV. Résultat comptable de l'exécution budgétaire 2024

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations 2024	9 316 035,20 €	10 173 574,25 €	4 209 301,84 €	4 913 678,02 €
Résultats reportés ville		360 526,36 €	1 321 170,68 €	
<b>Totaux</b>	<b>9 316 035,20 €</b>	<b>10 534 100,61 €</b>	<b>5 530 472,52 €</b>	<b>4 913 678,02 €</b>
<b>Résultats de clôture CA 2024</b>		1 218 065,41 €	616 794,50 €	
Restes à réaliser			0.00 €	9133,99
<b>Résultats définitifs</b>		1 218 065,41 €	607 660,51 €	

Au terme de l'exercice comptable 2024, la collectivité dégage un excédent de fonctionnement de près de 1 218 065.41€ et un déficit de section d'investissement d'environ 607 660.51€.

Pour le budget de 2025, l'excédent de fonctionnement servira donc à combler le déficit de la section d'investissement (affectation du résultat - article 1068 pour 607 660.51€) et le solde de cet excédent sera affecté en recettes de fonctionnement pour 610 404.90€.

#### V. Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

Afin de pouvoir financer les dépenses d'investissement évoquées précédemment sans recourir massivement à l'emprunt, il est impératif que la Ville maintienne un haut niveau d'épargne brute (ou CAF Brute).

L'épargne brute correspond au solde des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement (épargne de gestion) auquel on ajoute le résultat exceptionnel (produits exceptionnels-charges exceptionnelles) et le résultat financier. En 2024, l'épargne brute dégagée s'élève à 1 823 731.30€ euros et marque donc une hausse par rapport à 2023, ce qui est notamment expliqué par la perception du filet de sécurité sur les dépenses énergétiques et la perception des indemnités d'assurance relatives au foudroiement du clocher de la Collégiale Saint Ours.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute minorée du remboursement des emprunts. L'épargne nette représente donc l'excédent réel dégagé par la collectivité pour le financement de ses investissements. En 2024 l'épargne nette progresse et s'élève à environ 306 395.91€

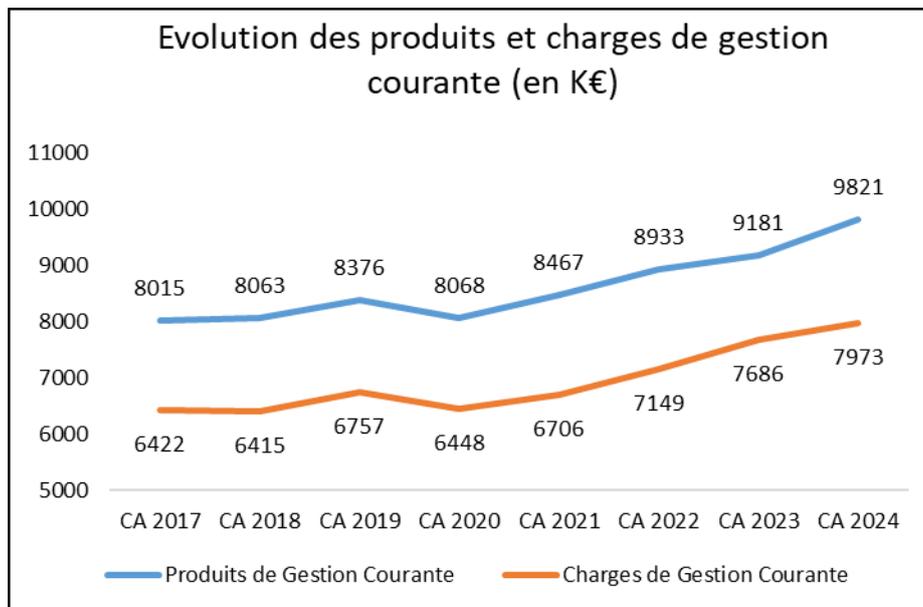
Afin de calculer l'épargne de la Ville, certaines rubriques ont été retraitées : les travaux en régie sont intégrés dans les recettes réelles, les produits des cessions sont exclus, les dotations et reprises sur provisions semi-budgétaires sont basculées dans les recettes d'ordre.

**Les tableaux ci-dessous détaillent la formation de l'épargne de la Ville au travers des soldes intermédiaires de gestion (SIG).**

### Evolution des produits et charges de gestion courante

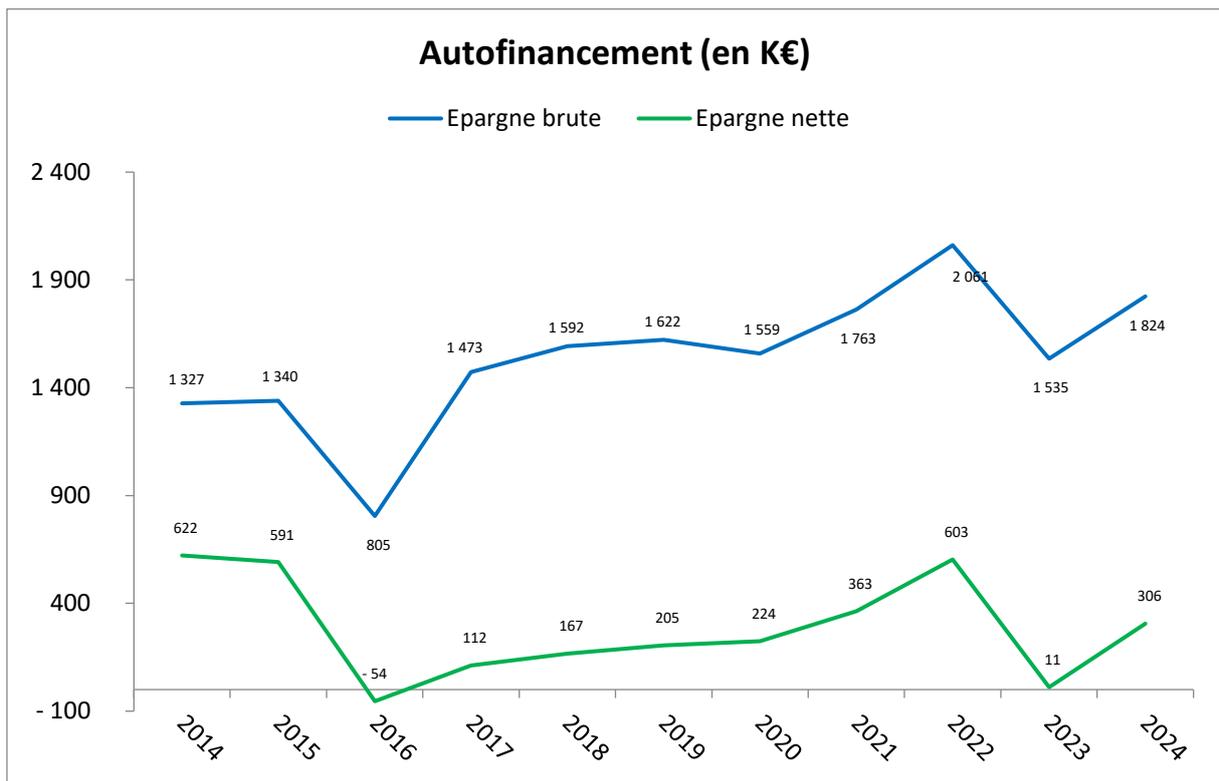
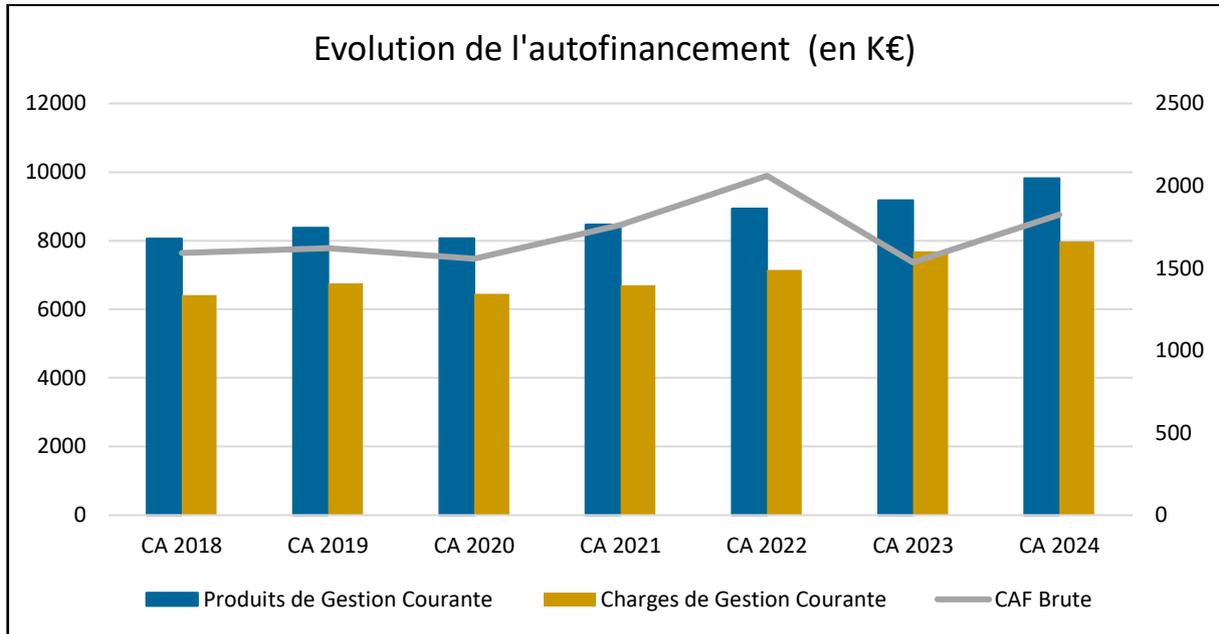
Les produits de gestion courante sont constitués des chapitres 70 - Produits des services, 73 - Impôts et Taxes, 74 - Dotations et participation, 75 - Autres produits de gestion courants et 013 - Atténuations de charges. Il s'agit des recettes non exceptionnelles de la collectivité issue de sa gestion courante (fiscalité, locations, vente de produits...)

Les charges de gestion courante de la collectivité sont constituées des chapitre 011 - Charges à caractère général, 012 - Charges de personnel, 014 - Atténuation de produits et 65 - Autres charges de gestion courante.



Le graphique ci-dessus permet donc de constater qu'en 2024 les produits de gestion courante de la collectivité ont été plus dynamiques que les dépenses courantes. Cela est expliqué en grande partie par la perception du filet de sécurité et de l'indemnité d'assurance de la Collégiale Saint Ours.

Formation de l'autofinancement :



## VI. Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels

La gestion des programmes d'investissement par le mécanisme des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) permet de répartir la charge des dépenses d'investissement les plus importantes sur plusieurs exercices budgétaires. Cela permet ainsi de lisser la charge budgétaire annuelle de ces projets, mais également d'être davantage en phase avec la réalité technique car la planification opérationnelle des projets les plus importants se fait bien souvent sur plusieurs années.

Les Autorisations de Programmes représentent le montant total pluriannuel de l'opération voté par le Conseil Municipal tandis que les Crédits de Paiement constituent les crédits annuels affectés au projet. Les montants des AP et des CP peuvent être révisés à tout moment par le Conseil Municipal. En fin d'exercice les crédits budgétaires non consommés doivent être reportés sur les autres années de vie de l'AP.

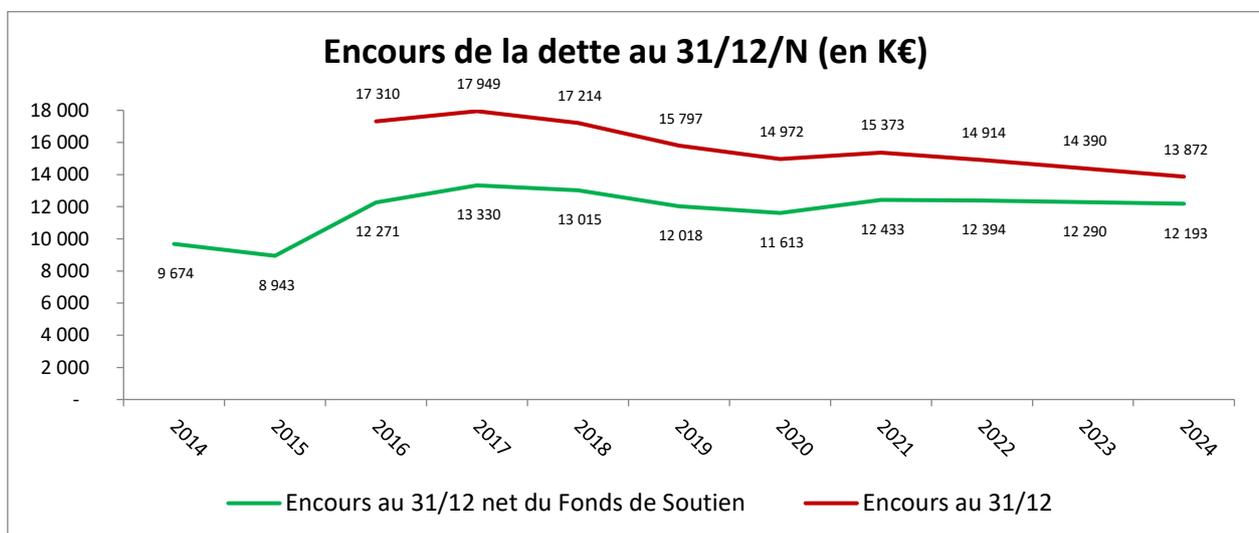
Il convient de noter qu'avec cette planification financière la Ville ne dégage pas de restes à réaliser (RAR) à l'exception des recettes des subventions DETR. Les restes à réaliser sont une technique de comptabilité publique consistant à reporter en année n+1 les crédits engagés n'ayant pas fait l'objet d'une réalisation tout les constatant dans le résultat de clôture de l'exercice. Les restes à réaliser s'inscrivaient dans le cadre d'une gestion budgétaire annuelle. La gestion en APCP permet donc de ne plus avoir recours à ces restes à réaliser du fait de la pluri annualité de la programmation budgétaire.

Le tableau de synthèse du suivi des APCP ouvertes au 31/12/2024 est joint en annexe du présent document

## VII. Niveau d'endettement de la collectivité

L'encours de dette de la collectivité est de 13.872M€ (12.193M€ retraité) au 31 décembre 2024.

*La courbe verte présente l'encours de dette retraité en retranchant l'aide restant à percevoir du Fonds de Soutien dans le cadre de la sortie de l'ancien emprunt ainsi que le permet l'article R2313-2 du CGCT.*



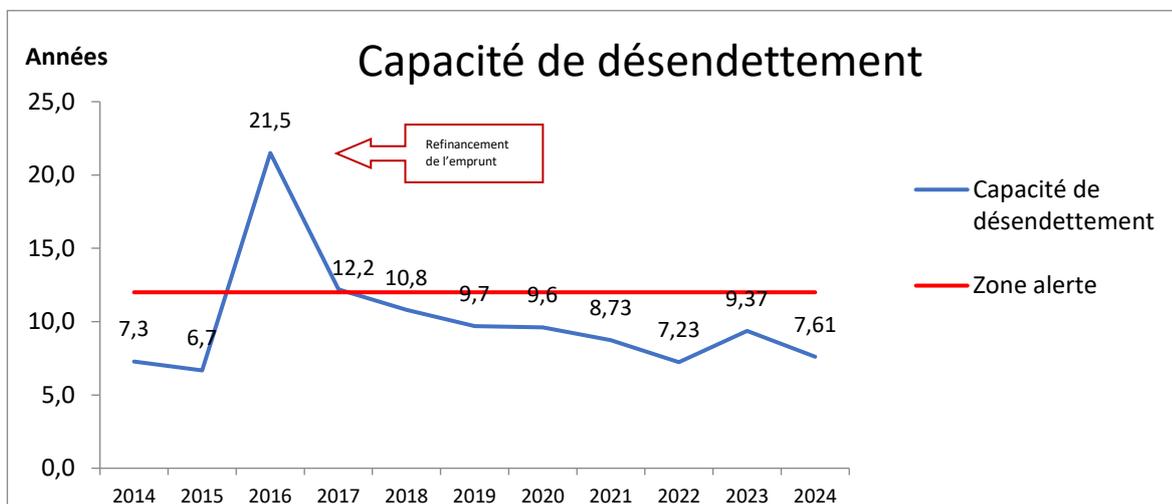
## VIII. Capacité de désendettement

Cet indicateur représente le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

Il synthétise le résultat des leviers financiers d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois :

- L'épargne brute dégagée, donc la performance de gestion par rapport à un niveau de recettes établi,
- Le volume d'endettement et donc le volume d'investissement réalisé. Il est admis que, pour une commune, ce ratio ne doit pas dépasser un maximum de 12 ans

Pour l'année 2024 cet indicateur s'améliore en raison de la hausse de la Capacité d'Autofinancement Brute.



## Annexe 1 Note Compte Administratif 2024

Projet		Crédits ouverts	Mandaté
<b>AP202101 - VIE EDUCATIVE CULTURELLE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE</b>			
<b>202101-01 - PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES MATERIELS SPORTIFS</b>			
		<b>26 400 €</b>	<b>24 963 €</b>
<b>202101-02 - MODERNISATION ESPACE AGNES SOREL</b>			
		<b>28 912 €</b>	<b>27 387 €</b>
<b>202101-03 - PROGRAMME PLURIANNUEL DES ECOLES</b>			
		<b>78 368 €</b>	<b>50 512 €</b>
<b>202101-04 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS</b>			
		<b>3 370 €</b>	<b>3 369 €</b>
<b>202101-05 - CENTRE MAURICE AQUILON</b>			
		<b>20 500 €</b>	<b>20 403 €</b>
<b>202101-06 - CENTRE LOISIRS</b>			
		<b>4 680 €</b>	<b>3 069 €</b>
<b>202101-07- Plaine sportive et scolaire de Grand Vau</b>			
		<b>251 184 €</b>	<b>219 555 €</b>
<b>TOTAL AP202101 VIE EDUCATIVE CULTURELLE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE</b>		<b>413 414 €</b>	<b>349 258 €</b>

<b>AP202102 - CONTINUITE QUALITE DES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS</b>			
<b>202102-01 - PROGRAMME PLURIANNUEL TRAVAUX DE VOIRIE</b>			
		<b>484 700 €</b>	<b>305 170 €</b>
<b>202102-02 - PLAN DE GESTION DES CIMETIERE</b>			
		<b>30 000 €</b>	<b>27 123 €</b>
<b>202102-03 - PROGRAMME PLURIANNUEL ECLAIRAGE PUBLIC</b>			
		<b>66 150 €</b>	<b>66 122 €</b>
<b>202102-04 - PROGRAMME PLURIANNUEL BATIMENTS COMMUNAUX</b>			
		<b>40 012 €</b>	<b>38 154 €</b>
<b>202102-05 - GESTION DES PERILS</b>			
		<b>38 798 €</b>	<b>1 325 €</b>
<b>202102-06 - EQUIPEMENTS TECHNIQUES DES SERVICES MUNICIPAUX</b>			
		<b>73 549 €</b>	<b>72 960 €</b>
<b>202102-07 - POLICE SECURITE ET VIDEOPROTECTION</b>			
		<b>60 184 €</b>	<b>60 048 €</b>
<b>202102-08 - EQUIPEMENTS NUMERIQUES DES SERVICES MUNICIPAUX</b>			
		<b>34 899 €</b>	<b>34 500 €</b>
<b>TOTAL AP 202102-CONTINUITE QUALITE DES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS</b>		<b>828 292 €</b>	<b>605 402 €</b>

<b>AP202103 - URBANISME INTEGRE DANS UN ENVIRONNEMENT PRESERVE</b>			
<b>202103-01 - JARDIN ET ESPACES VERTS</b>			
		<b>178 363 €</b>	<b>176 091 €</b>
<b>202103-02 - REQUALIFICATION SECTEUR VERDUN</b>			
		<b>719 347 €</b>	<b>719 347 €</b>
<b>202103-03 - MISE EN ŒUVRE OAP</b>			
		<b>16 674 €</b>	<b>16 674 €</b>
<b>202103-08 - OPAH RU</b>			
		<b>7 000 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL AP202103-URBANISME INTEGRE DANS UN ENVIRONNEMENT PRESERVE</b>		<b>921 384 €</b>	<b>912 112 €</b>

<b>AP202104 - PRESERVER &amp; VALORISER LE PATRIMOINE EXCEPTIONNEL</b>			
<b>202104-01 - PROGRAMME PLURIANNUEL AUTRES MONUMENTS HISTORIQUES</b>			
		<b>99 100 €</b>	<b>76 644 €</b>
<b>202104-02 - FINALISATION REVISION PSMV</b>			
		<b>55 389 €</b>	<b>55 262 €</b>
<b>202104-03 - CONFORTEMENT DES REMPARTS</b>			
		<b>16 937 €</b>	<b>6 077 €</b>
<b>202104-04 - RESTAURATION DE LA COLLEGALE SAINT-OURS</b>			
		<b>750 000 €</b>	<b>516 829 €</b>
<b>202104-06 - FINALISATION REHABILITATION MUSEE</b>			
		<b>3 600 €</b>	<b>2 920 €</b>
<b>202104-07 - PROGRAMME DE RESTAURATION DES COLLECTIONS</b>			
		<b>22 000 €</b>	<b>16 122 €</b>
<b>202104-08 - EXPOSITIONS TEMPORAIRES</b>			
		<b>22 000 €</b>	<b>6 604 €</b>
<b>202104-09 - REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE</b>			
		<b>185 €</b>	<b>185 €</b>
<b>TOTAL AP20104 PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE EXCEPTIONNEL</b>			
		<b>969 210 €</b>	<b>680 641 €</b>
<b>TOTAL DES PROJETS BUDGETES =&gt;</b>		<b>3 132 300</b>	<b>2 547 414 €</b>

Annexe 2 Note Compte Administratif 2024

Autorisations de programme		Crédits de paiement							Financier		
N° AP	Description	Montant AP selon délibération 2024-11-64	Cumul réalisation 2021-2023	Crédits ouverts 2024 pour mémoire (a)	CA 2024 (b)	Crédits à reporter en N+1 ©	2025 initial (d)	2025 AVEC REPORT e-d+c	2026	Total crédits de paiement	Nature
202101	Vie éducative culturelle sportive et associative	2 030 050,63 €	636 636,63 €	413 414,00 €	349 258,19 €	64 155,81 €	167 000,00 €	231 155,81 €	813 000,00 €	2 030 050,63 €	Financement ext
<b>Total AP 202101</b>		<b>2 030 050,63 €</b>	<b>636 636,63 €</b>	<b>413 414,00 €</b>	<b>349 258,19 €</b>	<b>64 155,81 €</b>	<b>167 000,00 €</b>	<b>231 155,81 €</b>	<b>813 000,00 €</b>	<b>2 030 050,63 €</b>	Autofinancement
202102	Continuité des services publics essentiels	4 332 540,58 €	2 204 248,58 €	828 292,00 €	605 402,22 €	222 889,78 €	670 000,00 €	892 889,78 €	630 000,00 €	4 332 540,58 €	Financement ext
<b>Total AP 202102</b>		<b>4 332 540,58 €</b>	<b>2 204 248,58 €</b>	<b>828 292,00 €</b>	<b>605 402,22 €</b>	<b>222 889,78 €</b>	<b>670 000,00 €</b>	<b>892 889,78 €</b>	<b>630 000,00 €</b>	<b>4 332 540,58 €</b>	Autofinancement
202103	Urbanisme intégré dans un environnement préservé	4 445 119,31 €	2 823 735,31 €	921 384,00 €	912 111,80 €	9 272,20 €	500 000,00 €	509 272,20 €	200 000,00 €	4 445 119,31 €	Financement ext
<b>Total AP 202103</b>		<b>4 445 119,31 €</b>	<b>2 823 735,31 €</b>	<b>921 384,00 €</b>	<b>912 111,80 €</b>	<b>9 272,20 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>509 272,20 €</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>4 445 119,31 €</b>	Autofinancement
202104	Maison des associations	3 376 054,24 €	1 096 844,24 €	969 210,00 €	680 641,76 €	288 568,24 €	775 000,00 €	1 063 568,24 €	535 000,00 €	3 376 054,24 €	Financement ext
<b>Total AP 202104</b>		<b>3 376 054,24 €</b>	<b>1 096 844,24 €</b>	<b>969 210,00 €</b>	<b>680 641,76 €</b>	<b>288 568,24 €</b>	<b>775 000,00 €</b>	<b>1 063 568,24 €</b>	<b>535 000,00 €</b>	<b>3 376 054,24 €</b>	Autofinancement
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>14 183 764,76 €</b>	<b>6 761 464,76 €</b>	<b>3 132 300,00 €</b>	<b>2 547 413,97 €</b>	<b>584 886,03 €</b>	<b>2 112 000,00 €</b>	<b>2 696 886,03 €</b>	<b>2 178 000,00 €</b>	<b>14 183 764,76 €</b>	